

# UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES



NAO 2026

## Les demandes de l'UNSA

Le 16 janvier 2026

0387207536 / 0608756243  
<https://www.tdf-UNSA.org>

La Négociation annuelle Obligatoire (NAO) pour l'année 2026 a débuté Jeudi 15 janvier entre la direction et les Organisations syndicales. Après une année 2025 difficile sur le plan financier, mais au cours de laquelle, de l'aveu de la direction, les salariés ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour limiter les pertes de Chiffre d'affaires, l'UNSA espère des gestes concrets de la direction pour récompenser les salariés. L'UNSA a demandé les mesures raisonnables suivantes :

### **Augmentations salariales :**

- Une enveloppe de 2% au titre des augmentations individuelles (liée individuellement à la performance de chaque salarié)
- Une enveloppe de 0.5% au titre de l'ensemble des mobilités internes, dépositionnements, évolutions professionnelles
- Une intégration du 13eme mois des catégories C, D et E dans le salaire de base afin qu'il soit pris en compte comme salaire et non pas comme prime.
- Une évolution de la prime dite de fidélisation en prime d'ancienneté : une prime tous les paliers de 5 ans d'ancienneté entre 5 et 40 ans, représentant un pourcentage du salaire de base variant entre 3% (5 ans) et 5% (40 ans)

### **Participation :**

Pereco : comme tous les ans nous constatons un abondement faible par rapport à d'autres sociétés. Nous demandons de nouveau une augmentation de l'abondement pour tous les salariés, quel que soit leur âge, d'autant que cette année, la participation risque d'être réduite.

- Jusqu'à 200€, abondement de 160%
- 201 à 400€, abondement de 130%
- 401 à 600€, abondement de 110%
- 601 à 800€, abondement de 100%

# UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

## CET

La révision de l'accord CET, qui pourrait prévoir que la pose des jours CET est du temps de travail effectif (déjà demandé en 2025).

## Titres restaurant :

- La part patronale est passée de 7,26 à 7,32€ (60%) LOI DE FINANCES 2026, la part salariale de 4,84 € à 4,88€= soit un total de 12,20 € le ticket
- Que les salariés qui suivent des formations obligatoires puissent bénéficier de ticket restaurant quand ils sont en distanciel étant donné que la formation est considérée comme temps de travail.

## Absence cantine :

- A passer de 7,26€ à 7,32€

## Participation aux RIE :

Une revalorisation de la subvention des participations cantine

- Metz – 6,60 à 7€
- Montrouge – 7,71€ à 7,81€
- Romainville – 6,26€ à 6,50€
- Toulouse la Cépière – 8,30€ à 8,40€

## Frais de mission :

En Île-de-France, l'enveloppe journalière indicative portée à hauteur de 245 € : les frais de découcher, petit déjeuner compris, revalorisés à hauteur de 190 € par nuit.

En province, l'enveloppe journalière portée à hauteur de 195 € : Les frais de découcher, petit déjeuner compris, revalorisés à hauteur de 140 € par nuit

## FMD, mode de garde :

Dans le PV de désaccord de la NAO 2025, il était indiqué que des discussions devaient avoir lieu sur le FMD et le dispositif de mode de garde. *Ou en est la réflexion de la direction aujourd'hui ?*

La révision de l'accord FMD (forfait mobilité durable) /LOM (loi d'orientation des mobilités)

Revoir les dispositifs actuels de mode de garde qui sont très restrictifs.